



Cumul emploi retraite carrières longues

Par **Luna66**, le **02/07/2019** à **16:19**

Bonjour

Je suis retraitée pour carrières longues depuis le 1 juillet 2018

Je sais que reprendre le travail m'est interdit car je dépasserai alors les règles de reprise

Cependant j'ai l'opportunité de devenir mandataire immobilier et la vente du premier bien ne s'effectue que six mois environ après le premier mandat

Le statut de micro entrepreneur n'impute aucune charge à payer si pas de chiffre d'affaires.

Il y a les contributions, cotisations, prélèvement libératoire de l'impôt à s'aquitter

Puis je me lancer dans ce nouveau job sans perdre ma retraite

Merci à tous

Par **morobar**, le **06/07/2019** à **11:48**

Bjr,

[quote]

Je sais que reprendre le travail m'est interdit car je dépasserai alors les règles de reprise

[/quote]

Le cumul n'est pas interdit, mais soumis à conditions selon age et ressources.

Attention toutefois au mandat en matière immobilière, la loi HOGUET est restrictive.